

L'ENVELOPPE  
MÉTALLIQUE  
DU BÂTIMENT

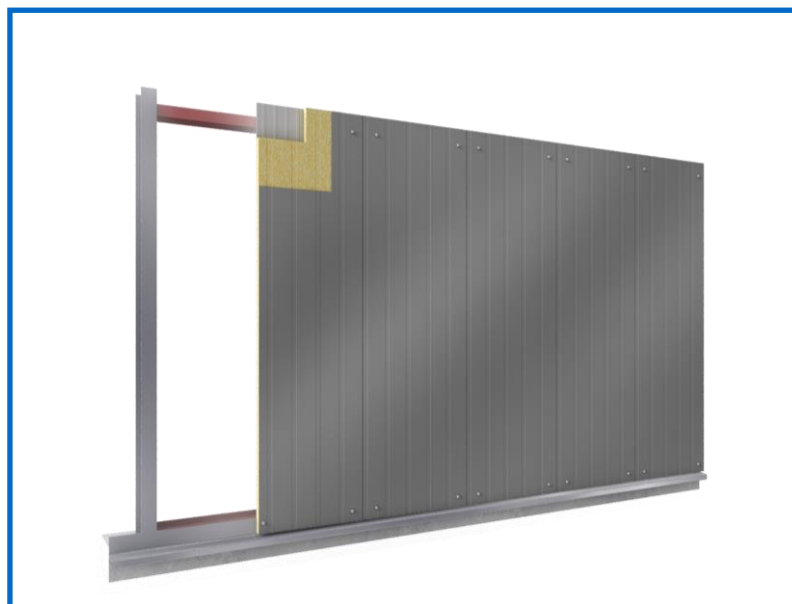
ASSOCIATION DES FABRICANTS  
DE PANNEAUX, PROFILS ET SYSTÈMES

## FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE

Panneau sandwich de bardage à âme PUR/PIR  
d'épaisseur comprise entre 30 et 100mm  
et deux parements acier

Octobre 2022, N° d'enregistrement 20221031102-FC

*En conformité avec la norme ISO 14025, la norme NF EN 15804+A1,  
la norme complémentaire NF EN 15804/CN, Juin 2016, le décret N° 2021-1674 et l'arrêté du 14 décembre 2021*



## Avertissement

L'utilisation de ce document est valide uniquement pour les panneaux sandwich de bardage en PUR/PIR fabriqués par les adhérents de l'Enveloppe Métallique du Bâtiment.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment (producteur de la FDES) selon la norme ISO 14025, la norme NF EN 15804+A1, la norme complémentaire NF EN 15804/CN, Juin 2016, le décret N° 2021-1674 du 16 décembre 2021 et l'arrêté du 14 décembre 2021. L'Institut de l'Enveloppe Métallique a réalisé la FDES.

L'Institut de l'Enveloppe Métallique n'accepte aucune responsabilité vis à vis de tout tiers auquel les résultats de l'étude auront été communiqués ou dans les mains desquels ils seraient parvenus, l'utilisation des résultats par leurs soins relevant de leur propre responsabilité.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée des références complètes à la FDES d'origine et à son producteur. Ce dernier pourra remettre un exemplaire complet sur demande.

L'Institut de l'Enveloppe Métallique rappelle que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui nous ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus, il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

*NOTE : La traduction littérale en français de EPD (Environmental Product Declaration) est DEP (Déclaration Environnementale de Produit). Toutefois, en France, le terme de FDES (Fiche de Déclaration Environnementale et Sanitaire) est couramment utilisé et regroupe à la fois la Déclaration Environnementale et des Informations Sanitaires pour le produit faisant l'objet de cette FDES. La FDES est donc bien une "EPD" complétée par des informations sanitaires.*

## Guide de lecture

### Précision sur le format d'affichage des données

Certaines valeurs sont affichées au format scientifique conformément à l'exemple suivant :

-4,2 E-06 = -4,2 x 10<sup>-6</sup>

### Règles d'affichage

Les règles d'affichage suivantes s'appliquent :

- lorsque le résultat de calcul d'un indicateur est nul, alors la valeur zéro est affichée et est grisée,
- toutes les valeurs non nulles sont exprimées avec 3 chiffres significatifs.

### Abréviation utilisée

DVR : Durée de Vie de Référence

UF : Unité Fonctionnelle

FDES : Fiche de déclaration environnementale et sanitaire

DEP : Déclaration environnementale produit

RPC : Règlement produit de construction

RAGE : Règles de l'Art Grenelle Environnement

DoP : Déclaration des performances

NA : Non applicable

## Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1, la norme complémentaire NF EN 15804/CN, Juin 2016, le décret N° 2021-1674 du 16 décembre 2021 et l'arrêté du 14 décembre 2021.

Le § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, de la norme NF EN 15804+A1, la norme complémentaire NF EN 15804/CN, Juin 2016, le décret N° 2021-1674 du 16 décembre 2021 et l'arrêté du 14 décembre 2021, définit les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la FDES :

*" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "*

## • Information générale

### 1. Producteur de la FDES

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment.

#### L'Enveloppe Métallique du Bâtiment

6, 14 rue La Pérouse, 75784 Paris Cedex 16

David IZABEL – d.izabel@enveloppe-metallique.fr

Anna PALISSON – annapalisson@enveloppe-metallique.fr

### 2. Représentativité de la FDES

Les fabricants et sites pour lesquels la FDES est représentative sont les suivants :

- AMCF ArcelorMittal Construction France <https://construction-france.arcelormittal.com/fr>
  - Unité panneaux Site 2 - 55800 Contrisson
  - 1, Rue Roger Salengro – 59264 Onnaing
- AMCB ArcelorMittal Construction Belgique <https://construction-benelux.arcelormittal.com/fr>
  - Lammerdries 8 2240 Geel - Belgique
- JORIS IDE [www.jorisode.be](http://www.jorisode.be)
  - JORIS IDE NV Hille 174, 8750 Zwevezele – Belgique
- Monopanel <https://monopanel.com/>
  - Rue G. Lufbery, 02300 Chauny

### 3. Type de FDES

La FDES correspond au cycle de vie du « berceau à la tombe ».

### 4. Validité de la FDES

La présente FDES est collective. Compte tenu du cadre de validité la présente FDES n'est valable que pour le panneau sandwich de bardage à âme PUR/PIR d'épaisseur comprise entre 30 et 100 mm.

Paramètres considérés pour l'étude de la variabilité :

- Masse surfacique d'acier moyenne : 9,85 kg / m<sup>2</sup>
- Masse surfacique d'acier maximum : 13,18 kg / m<sup>2</sup>
- Masse surfacique du PUR/PIR moyenne : 2,6 kg / m<sup>2</sup>
- Masse surfacique du PUR/PIR maximum : 4,2 kg / m<sup>2</sup>

|                                | Réchauffement climatique<br>(kg eq CO2) | Energie primaire procédé<br>non renouvelable (MJ) | Déchets non dangereux<br>éliminés (kg) |
|--------------------------------|---|---|--|
| Résultat maximal observé       | 43,5                                    | 620,9   | 30,6                                   |
| Variation maximale<br>observée | 43,5 / 34,7 = 1,25 < 1,4                | 620,9 / 492,5 = 1,13 < 1,4                        | 30,6 / 23,7 = 1,29 < 1,4               |

Elle n'est valable que pour les industriels cités ci-dessus, adhérents de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment ayant participé à la collecte de données. Les données collectées sont agrégées et moyennées au prorata des productions de panneau sandwich de bardage à âme PUR/PIR. Ces adhérents représentent environ 75% des fabricants du produit sur le marché national.

La présente FDES a été réalisée dans le cadre du programme de déclaration environnementale et sanitaire pour les produits de construction, ou "Programme FDES", géré par INIES [www.inies.fr](http://www.inies.fr).

### 5. Vérification de la FDES

La FDES est vérifiée par Maxime POUSSE (vérificateur indépendant habilité par l'Afnor).

### 6. Date de publication

La présente FDES est publiée le 25 octobre 2022 et sera valide jusqu'au 24 octobre 2027. Elle est enregistrée dans le Programme FDES sous le n° 20221031102-FC.

## 7. Documents de référence

- NF EN 14509 Panneaux sandwichs autoportants, isolants, double peau à parements métalliques – Produits manufacturés – Spécifications et son Complément national.
- Cahier du CSTB 3731 mars 2013 « Les méthodes de dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application »
- Cahier du CSTB 3501 mars 2004, « Panneaux sandwichs isolants à parements métalliques – conditions générales de conception et fabrication »
- Documents Techniques d'Application (CSTB) des adhérents de l'Enveloppe Métallique du Bâtiment
- Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

## • Description de l'unité fonctionnelle (ou unité déclarée) et du produit

### 8. Unité fonctionnelle (UF)

Constituer 1 m<sup>2</sup> de paroi verticale, sur la base d'une durée de vie de référence de 50 ans, en assurant les performances propres à l'enveloppe du bâtiment.

### 9. Description du produit

Le produit étudié est le panneau sandwich de bardage à deux parements acier et à âme PUR/PIR d'épaisseur comprise entre 30mm et 100mm, de masse surfacique moyenne 12,7 kg/m<sup>2</sup>.

Les références commerciales des fabricants sont les suivantes :

- AMCF ArcelorMittal Construction [www.arcelormittal-construction.com](http://www.arcelormittal-construction.com)
  - ARCHISOL
  - PROMISOL L
  - PROMISOL S 900
  - PROMISOL S 1000
  - PROMISOL T 1000
  - PROMISOL V 1000
  - PROMISOL V 1150
- JORIS IDE [www.joriside.be](http://www.joriside.be)
  - JI WALL FC 1000
  - JI WALL FT 1150
- Monopanel [www.monopanel.fr](http://www.monopanel.fr)
  - MONOWALL
  - MONOWALL 1000
  - SUPERWALL

Les épaisseurs des références commerciales peuvent être consultées sur les sites des fabricants.

### 10. Description de l'usage du produit

Il est utilisé comme paroi verticale dans l'enveloppe du bâtiment. Concernant la fixation du produit sur chantier, le nombre de vis de fixation en partie courante est égal à 1,33 vis/m<sup>2</sup>, selon les Documents Techniques d'Application des fabricants conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014 en vigueur. Une vis courante pèse 30 g. La masse des vis de fixation est ainsi égale 3,99 E-02 kg/m<sup>2</sup>.

### 11. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle

Classement de réaction au feu selon rapport de classement (généralement : B-s2,d0).

### 12. Description des principaux matériaux du produit

Le produit est composé essentiellement de tôle d'acier prélaqué (78% de la masse totale) et de mousse PUR/PIR (21% de la masse totale), le reste étant constitué de colle, film, scotch et joint d'étanchéité.

### 13. Règlement REACH

Le produit ne contient pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH.

#### 14. Description de la durée de vie de référence (DVR)

La durée de vie de référence est de 50 ans. En effet, le référentiel Energie Carbone-recommande une durée de vie de 50 ans pour les bâtiments. Les panneaux sandwich de bardage étudiés dans cette étude sont solidaires de la structure porteuse. Ainsi, leur durée de vie est estimée au moins égale à celle de l'ouvrage, soit 50 ans.

| Paramètre   | Valeur/description  |
|---|---|
| Durée de vie de référence (DVR)   | 50 ans  |
| Propriétés déclarées du produit (à la sortie de l'usine) et finitions, etc.   | Cf (*1), (*2), (*3)   |
| Paramètres théoriques d'application (s'ils sont imposés par le fabricant), y compris les références aux pratiques appropriées   | Cf (*1), (*2) et (*4)   |
| Qualité présumée des travaux, lorsque l'installation est conforme aux instructions du fabricant   | Le taux de chute d'acier et d'isolant lors de la mise en œuvre retenu est de 5%.  |
| Environnement extérieur (pour les applications en extérieur), par exemple intempéries, polluants, exposition aux UV et au vent, orientation du bâtiment, ombrage, température | Cf (*1), (*2) et (*4)   |
| Environnement intérieur (pour les applications en intérieur), par exemple température, humidité, exposition à des produits chimiques  | (*1), (*2) et (*4)  |
| Conditions d'utilisation, par exemple fréquence d'utilisation, exposition mécanique   | (*1), (*2) et (*4)  |
| Maintenance, par exemple fréquence exigée, type et qualité et remplacement des composants remplaçables  | Entretien tous les ans pour assurer la pérennité du produit. La quantité d'eau de nettoyage est estimée à 1 litre/m <sup>2</sup> /an. Ainsi, la consommation d'eau durant la durée de vie du produit est égale à 50 litres. |

(\*1) NF EN 14509 Panneaux sandwichs autoportants, isolants, double peau à parements métalliques – Produits manufacturés – Spécifications et son Complément national

(\*2) Documents Techniques d'Application en cours de validité délivré par le GS2.3 de la CCFAT

(\*3) DoP selon RPC

(\*4) Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

## Etapas du cycle de vie

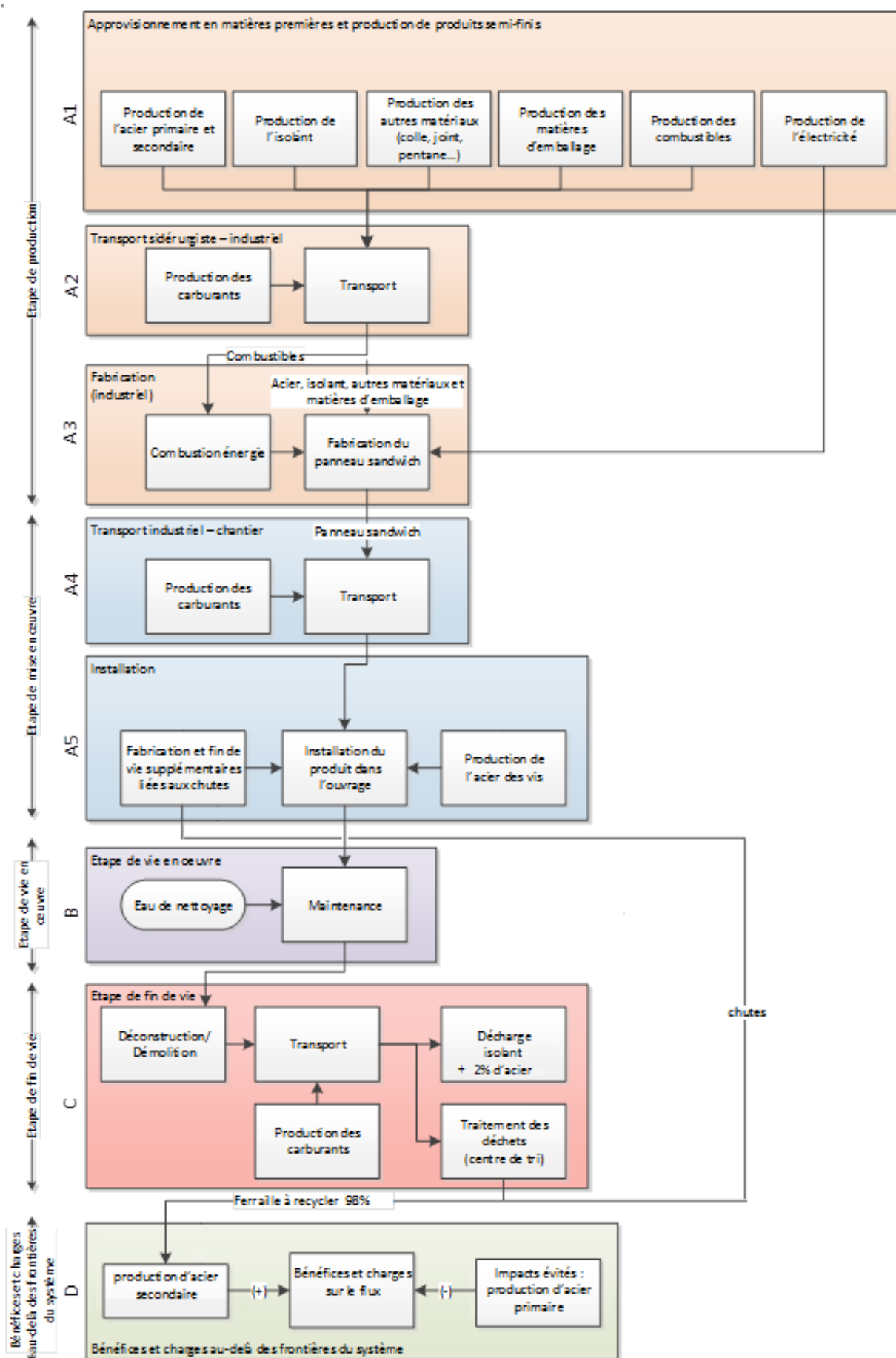


Figure 1 - Cycle de vie du produit

- **Etape de production, A1-A3**

- Le module de production A1 concerne l’approvisionnement en matières premières et les productions de tôles d’acier, de mousse PUR/PIR et autres matériaux constituant le produit, de combustibles (fioul, propane et gaz naturel), de matières d’emballage et d’électricité, consommés pour la fabrication du produit étudié.

Les emballages, consommés pour le produit fini à la sortie des ateliers des industriels, se composent en moyenne de :

|                                      |                            |                         |                            |
|--------------------------------------|----------------------------|-------------------------|----------------------------|
| - Feuillard de cerclage métallique : | 3,4 E-03 kg/m <sup>2</sup> | - Polystyrène           | 2,8 E-02 kg/m <sup>2</sup> |
| - Feuillard de cerclage plastique :  | 5,6 E-05 kg/m <sup>2</sup> | - Bois d’emballage :    | 2,6 E-02 kg/m <sup>2</sup> |
| - Film plastique :                   | 1,8 E-02 kg/m <sup>2</sup> | - Panneau polypropylène | 2,5 E-04 kg/m <sup>2</sup> |
| - Carton d’emballage :               | 7,2E-02 kg/m <sup>2</sup>  |                         |                            |

- Le module de transport A2 concerne le transport de l’acier, de mousse PUR/PIR, des combustibles et des matériaux d’emballage, jusqu’au fabricant. Les moyens de transport, les distances, les quantités transportées ainsi que les charges utiles pour le transport routier, sont fournis par les industriels ayant participé à la collecte. En cas d’absence de données, la charge utile retenue est de 24 tonnes et la distance est prise égale à 500 km en transport routier. La consommation kilométrique des camions est considérée égale à 0,38 L/km.

- Le module de fabrication A3 correspond à la fabrication du produit étudié dans les ateliers des industriels. Elle inclut la combustion énergétique, les émissions dans l’air et la production et la mise en décharge des déchets.

- **Etape de mise en œuvre, A4-A5**

- Le module de transport A4 concerne le transport du produit depuis le site de fabrication jusqu’au chantier de construction. La modélisation prend en compte la production et la combustion du diesel pour le transport. Il n’y a pas de chutes de produit au cours du transport.

*Transport jusqu’au chantier :*

| Paramètre   | Valeur/description  |
|---|---|
| Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule utilisé pour le transport | Flotte de camions moyenne en Europe en 2005 pour le type de combustible |
| Distance jusqu’au chantier  | 563 km (moyenne pondérée par les quantités de produit transportées)     |
| Utilisation de la capacité (y compris les retours à vide)                                     | Données des adhérents<br>30% par défaut                                 |
| Masse volumique en vrac des produits transportés  | 200 kg / m <sup>3</sup>   |
| Coefficient d’utilisation de la capacité volumique  | <1  |

- Le module d’installation A5 prend en compte l’installation du produit dans l’ouvrage, la production de l’acier pour les vis d’assemblage, la production supplémentaire de produit nécessaire pour compenser les chutes lors de l’installation ainsi que la fin de vie des emballages (taux issus des données EUROSTAT voir ci-dessous).

|              | Papier Carton | Matières plastiques | Bois  | Acier |
|--------------|---------------|---------------------|-------|-------|
| Décharge     | 0,0%          | 4,0%                | 1,4%  | 4%    |
| Incineration | 4,5%          | 72,1%               | 43,8% | 0%    |
| Recyclage    | 95,5%         | 23,9%               | 54,7% | 96%   |

- La fin de vie des chutes d’acier et de mousse PUR/PIR est également prise en compte. La consommation de ressources énergétiques de grue étant inférieure à 0,1% de A4-A5, elle est intégrée dans la règle de coupe. L’énergie pour le vissage est également intégrée dans la règle de coupe (environ 0,02% de A4-A5).

*Installation dans le bâtiment :*

| Paramètre  | Valeur/description  |
|--|---|
| Intrants auxiliaires pour l’installation   | Vis acier : 3,99 E-02 kg/m <sup>2</sup>                                       |
| Utilisation d’eau  | 0 m <sup>3</sup>  |
| Utilisation d’autres ressources  | 0 kg  |
| Description quantitative du type d’énergie (mélange régional) et consommation durant le processus d’installation   | 0 kWh   |
| Déchets produits sur le site de construction avant le traitement des déchets générés par l’installation du produit | 5% de la masse totale du produit (vis incluses) et les matériaux d’emballage. |
| Matières produites par le traitement des   | Les déchets produits suivent la même filière que les                          |



|  |  |
|--|--|
| déchets sur le site de construction                    | déchets en fin de vie.<br>Les données de fin de vie pour les matériaux d'emballage sont issues d'EUROSTAT. |
| Emissions directes dans l'air ambiant, le sol et l'eau | N/A  |

- **Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7**

- La vie en œuvre du produit consiste uniquement au nettoyage des panneaux sandwich de bardage avec de l'eau pour assurer sa pérennité (module de maintenance B2). Les autres modules (B1 et B3 à B7) sont reportés avec des valeurs nulles car le produit n'est pas concerné au cours de sa vie en œuvre.

*Maintenance:*

| Paramètre   | Valeur/description  |
|---|---|
| Processus de maintenance                              | L'entretien extérieur des façades métalliques doit être réalisé au moins une fois par ans. Le rinçage doit obligatoirement être effectué à l'eau claire. (*1) |
| Cycle de maintenance                                  | Une fois par an   |
| Intrants auxiliaires pour la maintenance              | 0 kg/cycle  |
| Déchets produits pendant la maintenance               | 0 kg  |
| Consommation nette d'eau douce pendant la maintenance | 1 L/m <sup>2</sup><br>La consommation nette d'eau douce durant la durée de vie du produit est égale à 50 litres   |
| Intrant énergétique pendant la maintenance            | 0 kWh   |

(\*1) Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

- **Etape de fin de vie C1-C4**

- Le module de déconstruction / démolition C1 concerne le démontage ou la démolition du produit dans l'ouvrage. Ce module correspond ici à l'usage d'une grue et au dévissage. La consommation d'énergie de cette grue étant inférieure à 0,2% de C1-C4 et la consommation du dévissage étant inférieure à la consommation d'une grue, elles sont intégrées dans la règle de coupure.
- Le module de transport C2 concerne le transport des produits de déconstruction depuis leur lieu de vie en œuvre jusqu'au centre de traitement. Il comprend également le transport de la part de ferraille et de mousse allant en décharge. La modélisation prend en compte la production et la combustion du diesel pour le transport.
- Le module de traitement des produits de déconstruction C3 concerne le traitement éventuel des produits en centre de tri, en vue d'une réutilisation, d'un recyclage ou d'une mise en décharge. Pour la voie de recyclage, ce module prend en compte par défaut le broyage de la ferraille du panneau sandwich. La consommation moyenne d'énergie pour cette séparation est de 40 kWh de diesel par tonne de produit de déconstruction, cf. (\*).
- Le module de mise en décharge C4 comprend le prétraitement physique des déchets, leurs stockages, et la gestion du site. La part d'acier et de mousse éliminés à cette étape constitue un déchet, stocké en centre d'enfouissement.

*Fin de vie :*

| Paramètre                                  | Valeur/description  |
|--|---|
| Processus de collecte spécifié par type    | Le tri des produits de déconstruction en acier est fait sur chantier ou en centre de tri.                       |
| Système de récupération spécifié par type  | 98% de la masse d'acier du produit (vis incluse) est valorisée.(*).   |
| Elimination spécifiée par type             | 2% de la masse d'acier du produit (vis incluse) et 100% du polyuréthane sont mis en décharge (*).               |
| Hypothèses pour l'élaboration de scénarios | Distance de transport vers le centre de valorisation : 250 km<br>Distance de transport vers la décharge : 50 km |

(\* ) Syndicat des Recycleurs du BTP

- **Potentiel de valorisation, module D**

- Le potentiel de recyclage de l'acier comprend les impacts liés à la production d'acier secondaire et les impacts évités liés à la production d'acier primaire. Il concerne le flux net de ferraille en sortie du système, à savoir la ferraille issue des rebuts d'installation et de la ferraille en fin de vie, moins la ferraille utilisée pour la production d'acier en amont pour le produit étudié ainsi que les accessoires d'assemblage. En l'absence de données précises sur la réutilisation, toute la part d'acier du produit valorisée (recyclage + réutilisation) en fin de vie est considérée, en termes d'impacts environnementaux, comme recyclée (hypothèse conservatrice).
- Le potentiel de valorisation des déchets d'emballage n'est pas pris en compte.

## • Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie

|   |  |
|---|--|
| <b>RCP utilisé</b>  | <p>Norme ISO 14025</p> <p>Norme NF EN 15804+A1 et complément national NF EN 15804/CN, Juin 2016</p> <p>Décret n° 2021-1674 du 16 décembre 2021 et l'arrêté du 14 décembre 2021</p>   |
| <b>Frontières du système</b>  | <p>Les frontières du système vont de la production des matières premières et des énergies jusqu'à la mise en décharge d'une partie du produit et la constitution d'un stock de ferrailles pour la partie valorisée.</p> <p>Sont reportés dans le module D, les bénéfices et charges liés au recyclage des rebuts d'acier d'installation et des déchets d'acier en fin de vie, soustraction faite des quantités d'acier recyclé consommées par le système.</p> <p>Les éléments intégrés dans la règle de coupure sont la consommation d'énergie de la grue et la consommation d'énergie pour le vissage/dévisage des panneaux utilisées pour l'installation (A5) et le démontage/déconstruction (C1).</p> <p>Les flux omis des frontières du système sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'éclairage, le chauffage et le nettoyage des ateliers,</li> <li>- Le département administratif,</li> <li>- Le transport des employés,</li> <li>- La fabrication de l'outil de production et des systèmes de transport (machines, camions, etc.).</li> </ul>   |
| <b>Allocations</b>  | <p>Les allocations des consommations d'énergie au produit étudié, sur son site de fabrication, sont au prorata de la quantité de surface fabriquée du produit.</p> <p>Les quantités d'acier, de mousse et de matière d'emballage sont directement celles liées au produit étudié, sans allocation.</p>   |
| <b>Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires</b> | <p>Les données primaires correspondent aux données collectées auprès des sites de fabrication.</p> <p><b>Etape de production - Modules A1-A3</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Année : 2019</li> <li>- Représentativité géographique : France (+ Belgique pour deux sites adhérents)</li> <li>- Représentativité technologique : les données correspondent aux technologies standards employées pour la production des panneaux sandwich de bardage à âme PUR/PIR</li> <li>- Source : industriels adhérents de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment ayant participé à la collecte de données, cf. Information générale</li> </ul> <p><b>Etape de mise en œuvre - Module de transport A4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Année : 2019</li> <li>- Représentativité géographique : France (+ Belgique pour deux sites adhérents)</li> <li>- Source : industriels adhérents de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment ayant participé à la collecte de données, cf. Information générale</li> </ul> <p><b>Etape de mise en œuvre - Module d'installation A5</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Année : 2019</li> <li>- Représentativité géographique : France</li> <li>- Source : L'Enveloppe Métallique du Bâtiment</li> </ul> <p><b>Etape de fin de vie - Module de transport C2</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Année : 2019</li> <li>- Représentativité géographique : France</li> <li>- Source : L'Enveloppe Métallique du Bâtiment (distance de transport)</li> </ul> <p><b>Etape de fin de vie - Module C3-C4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Année : 2016</li> <li>- Représentativité géographique : France</li> <li>- Source : Syndicat des Recycleurs du BTP</li> </ul> <p><b>Potentiel de réutilisation/récupération/recyclage - Module D</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les données correspondent à la quantité nette d'acier valorisé, d'après les données des industriels et la part valorisée (voir étape de production et étape de fin de vie).</li> </ul> |
| <b>Sources des données secondaires</b>  | <p>Les données secondaires correspondent aux données autres que celles collectées auprès des sites de fabrication ou aux données issues de rapports d'étude.</p>   |

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
|                                  | <p><b>Etape de vie en œuvre - Module de maintenance B2</b><br/>Les Documents Techniques d'Application en vigueur</p> <p>Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014</p> <p><b>Etape de fin de vie - Modules de transport C2 et de mise en décharge C4</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Répartition du produit par filière de fin de vie : Syndicat des Recycleurs du BTP</li> <li>- Impacts de la mise en décharge : Modules d'enfouissement Ecoinvent</li> </ul> <p><b>Base de données secondaires : DEAM</b></p> <p>Et utilisation, en particulier, des sources suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Acier</i> : Ecoinvent version 3.8 (2021)</li> <li>- <i>Isocyanate</i> : PlasticsEurope, 2013</li> <li>- <i>Polyols</i> : PlasticsEurope, 2013</li> <li>- <i>Plastics</i> : Ecoinvent ou PlasticsEurope 2013</li> <li>- <i>Electricité</i> : Le mix de production d'électricité utilisé dans le cadre de cette étude, est celui de la France (2015) et de la Belgique (2015). La modélisation de la production d'électricité a été établie à partir des données fournies par l'Agence Internationale de l'Energie (IEA Statistics 2015, International Energy Agency).</li> <li>- <i>Combustibles</i> : Ecoinvent (derniers inventaires de : heavy fuel, light fuel, propane, natural gaz)</li> <li>- <i>Transport routier</i> : flotte camion EU-15, Emisia/Copert 4 2012</li> <li>- <i>Transport ferroviaire</i> : Railenergy/Ecotransit 2012</li> <li>- <i>Transport fluvial et maritime</i> : 2012</li> <li>- <i>Fin de vie</i> : Modules Ecoinvent</li> </ul> |
| <b>Variabilité des résultats</b> | Voir tableau section «Information générale, point 4»   |
| <b>Traçabilité</b>               | L'inventaire du cycle de vie et le calcul des impacts ont été réalisés par L'Institut de l'Enveloppe Métallique grâce au logiciel TEAM™ version 5.4. L'agrégation des données au format NF EN 15804+A1 avec prise en compte du cadre de validité relève de calculs issus d'un outil Excel développé par PwC.   |

- **Résultats de l'analyse de cycle de vie**

Le tableau 1 ci-dessous présente les modules déclarés et non déclarés dans la FDES. Tous les modules sont déclarés dans cette FDES (cycle de vie du « berceau à la tombe »).

Le tableau 2 présente les résultats des indicateurs environnementaux pour l'ensemble des modules considérés sur le cycle de vie. Les résultats sont affichés pour 1 m<sup>2</sup> de panneau sandwich de bardage à âme PUR/PIR et sur la base d'une DVR de 50 ans.

| RAPPEL DES FRONTIERES DU SYSTÈME (X = module inclus dans l'ACV) |           |             |                        |              |                       |             |            |              |                |                          |                      |                             |           |                        |          |                       |  |
|---|-----------|-------------|------------------------|--------------|-----------------------|-------------|------------|--------------|----------------|--------------------------|----------------------|-----------------------------|-----------|------------------------|----------|-----------------------|--|
| ETAPE DE PRODUCTION   |           |             | ETAPE DE MISE EN ŒUVRE |              | ETAPE DE VIE EN ŒUVRE |             |            |              |                |                          |                      | ETAPE DE FIN DE VIE         |           |                        |          | TOTAL DU CYCLE DE VIE | BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTÈME |
| Approvisionnement en matières premières                         | Transport | Fabrication | Transport              | Installation | Usage                 | Maintenance | Réparation | Remplacement | Réhabilitation | Utilisation de l'énergie | Utilisation de l'eau | Déconstruction / Démolition | Transport | Traitement des déchets | Décharge |                       | Possibilité de réutilisation, récupération, recyclage  |
| A1  | A2        | A3          | A4                     | A5           | B1                    | B2          | B3         | B4           | B5             | B6                       | B7                   | C1                          | C2        | C3                     | C4       | Total A-B-C           | D  |
| X   | X         | X           | X                      | X            | X                     | X           | X          | X            | X              | X                        | X                    | X                           | X         | X                      | X        | X                     | X  |

**Tableau 1**

**Tableau 2**

**RESULTATS DE L'ACV - Valeurs des indicateurs pour toute la DVR : PS de bardage âme PUR/PIR - 1 m<sup>2</sup> - 50 ans**

| Indicateurs décrivant les impacts environnementaux   | Unités                               | ETAPE DE MISE EN ŒUVRE |          |          |             |    |          |    |    |    |    |    | ETAPE DE FIN DE VIE |    |          |          |          | TOTAL DU CYCLE DE VIE | BENEFICES ET CHARGES AU-DELA DES FRONTIERES DU SYSTEME |             |
|--|--------------------------------------|------------------------|----------|----------|-------------|----|----------|----|----|----|----|----|---------------------|----|----------|----------|----------|-----------------------|--|-------------|
|  |                                      | Total A1-A3            | A4       | A5       | Total A4-A5 | B1 | B2       | B3 | B4 | B5 | B6 | B7 | Total B1-B7         | C1 | C2       | C3       | C4       |                       |  | Total C1-C4 |
| Réchauffement climatique   | kg éq. CO <sub>2</sub>               | 3,06E+01               | 8,58E-01 | 2,03E+00 | 2,89E+00    | 0  | 1,27E-02 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 1,27E-02            | 0  | 8,58E-01 | 1,53E-01 | 2,40E-01 | 1,25E+00              | 3,47E+01   | -1,15E+01   |
| Appauvrissement de la couche d'ozone   | kg éq. CFC11                         | 1,47E-05               | 6,20E-07 | 7,73E-07 | 1,39E-06    | 0  | 7,55E-10 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 7,55E-10            | 0  | 6,20E-07 | 1,13E-07 | 7,08E-09 | 7,40E-07              | 1,68E-05   | -5,22E-07   |
| Acidification des sols et de l'eau   | kg éq. SO <sub>2</sub>               | 1,38E-01               | 3,94E-03 | 7,41E-03 | 1,13E-02    | 0  | 6,84E-05 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 6,84E-05            | 0  | 3,94E-03 | 1,15E-03 | 1,92E-04 | 5,28E-03              | 1,54E-01   | -3,95E-02   |
| Eutrophisation   | kg éq. PO <sub>4</sub> <sup>3-</sup> | 3,31E-02               | 9,23E-04 | 3,17E-03 | 4,09E-03    | 0  | 1,65E-05 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 1,65E-05            | 0  | 9,22E-04 | 2,48E-04 | 2,74E-02 | 2,86E-02              | 6,58E-02   | -9,99E-03   |
| Formation d'ozone photochimique  | kg éq. C <sub>2</sub> H <sub>4</sub> | 5,80E-02               | 6,14E-04 | 2,99E-03 | 3,61E-03    | 0  | 6,31E-06 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 6,31E-06            | 0  | 6,14E-04 | 8,74E-05 | 9,35E-05 | 7,95E-04              | 6,24E-02   | -3,15E-02   |
| Epuisement des ressources abiotiques - éléments  | kg éq. Sb                            | 3,34E-04               | 8,04E-10 | 1,69E-05 | 1,69E-05    | 0  | 8,49E-08 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 8,49E-08            | 0  | 8,03E-10 | 2,66E-10 | 1,55E-07 | 1,56E-07              | 3,52E-04   | -2,17E-04   |
| Epuisement des ressources abiotiques - combustibles fossiles   | MJ PCI                               | 5,48E+02               | 1,10E+01 | 2,99E+01 | 4,09E+01    | 0  | 2,02E-01 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 2,02E-01            | 0  | 1,10E+01 | 1,99E+00 | 6,76E-01 | 1,36E+01              | 6,02E+02   | -1,68E+02   |
| Pollution de l'air   | m <sup>3</sup>                       | 9,16E+03               | 5,51E+01 | 4,75E+02 | 5,30E+02    | 0  | 1,15E+00 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 1,15E+00            | 0  | 5,51E+01 | 2,42E+01 | 4,44E+00 | 8,37E+01              | 9,77E+03   | -4,99E+03   |
| Pollution de l'eau   | m <sup>3</sup>                       | 7,96E+01               | 2,44E-01 | 5,39E+00 | 5,63E+00    | 0  | 4,73E-02 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 4,73E-02            | 0  | 2,44E-01 | 4,44E-02 | 2,37E+01 | 2,40E+01              | 1,09E+02   | 42,72       |
| Indicateurs décrivant l'utilisation des ressources   | Unités                               | Total A1-A3            | A4       | A5       | Total A4-A5 | B1 | B2       | B3 | B4 | B5 | B6 | B7 | Total B1-B7         | C1 | C2       | C3       | C4       | Total C1-C4           | Total  | D           |
| Utilisation de l'énergie primaire renouvelable à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières          | MJ PCI                               | 2,59E+01               | 5,36E-03 | 1,44E+00 | 1,44E+00    | 0  | 3,37E-02 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 3,37E-02            | 0  | 5,36E-03 | 1,00E-03 | 8,94E-02 | 9,57E-02              | 2,75E+01   | -8,71E+00   |
| Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées en tant que matières premières   | MJ PCI                               | 1,72E+00               | 0        | 8,61E-02 | 8,61E-02    | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 0        | 0        | 0                     | 1,81E+00   | 0           |
| Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables   | MJ PCI                               | 2,77E+01               | 5,36E-03 | 1,52E+00 | 1,53E+00    | 0  | 3,37E-02 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 3,37E-02            | 0  | 5,36E-03 | 1,00E-03 | 8,94E-02 | 9,57E-02              | 2,93E+01   | -8,71E+00   |
| Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières | MJ PCI                               | 4,43E+02               | 1,11E+01 | 2,47E+01 | 3,57E+01    | 0  | 2,51E-01 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 2,51E-01            | 0  | 1,10E+01 | 2,01E+00 | 7,35E-01 | 1,38E+01              | 4,92E+02   | -1,49E+02   |
| Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées en tant que matières premières   | MJ PCI                               | 8,99E+01               | 0        | 4,39E+00 | 4,39E+00    | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 3,97E-05 | 0        | 3,97E-05              | 9,43E+01   | 0           |
| Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables   | MJ PCI                               | 5,33E+02               | 1,11E+01 | 2,91E+01 | 4,01E+01    | 0  | 2,51E-01 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 2,51E-01            | 0  | 1,10E+01 | 2,01E+00 | 7,35E-01 | 1,38E+01              | 5,87E+02   | -1,49E+02   |
| Utilisation de matière secondaire  | kg                                   | 2,29E+00               | 0        | 1,18E-01 | 1,18E-01    | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 5,96E-08 | 0        | 5,96E-08              | 2,40E+00   | 0           |
| Utilisation de combustibles secondaires renouvelables  | MJ PCI                               | 0                      | 0        | 0        | 0           | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 0        | 0        | 0                     | 0  | 0           |
| Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables  | MJ PCI                               | 0                      | 0        | 0        | 0           | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 0        | 0        | 0                     | 0  | 0           |
| Utilisation nette d'eau douce  | m <sup>3</sup>                       | 4,40E-01               | 1,05E-03 | 4,02E-02 | 4,12E-02    | 0  | 5,00E-02 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 5,00E-02            | 0  | 1,05E-03 | 1,97E-04 | 7,89E-04 | 2,04E-03              | 5,33E-01   | -3,86E-02   |
| Indicateurs décrivant les catégories de déchets  | Unités                               | Total A1-A3            | A4       | A5       | Total A4-A5 | B1 | B2       | B3 | B4 | B5 | B6 | B7 | Total B1-B7         | C1 | C2       | C3       | C4       | Total C1-C4           | Total  | D           |
| Déchets dangereux éliminés   | kg                                   | 3,35E+00               | 2,53E-04 | 1,72E-01 | 1,72E-01    | 0  | 7,73E-04 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 7,73E-04            | 0  | 2,53E-04 | 4,53E-05 | 1,00E-02 | 1,03E-02              | 3,54E+00   | 2,94E+00    |
| Déchets non dangereux éliminés   | kg                                   | 1,95E+01               | 1,91E-07 | 1,26E+00 | 1,26E+00    | 0  | 6,07E-03 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 6,07E-03            | 0  | 1,91E-07 | 2,04E-04 | 2,90E+00 | 2,90E+00              | 2,37E+01   | 2,71E+00    |
| Déchets radioactifs éliminés   | kg                                   | 4,28E-03               | 1,76E-04 | 2,25E-04 | 4,02E-04    | 0  | 1,60E-06 | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 1,60E-06            | 0  | 1,76E-04 | 3,21E-05 | 5,26E-06 | 2,14E-04              | 4,90E-03   | 3,65E-04    |
| Indicateurs décrivant les flux sortants  | Unités                               | Total A1-A3            | A4       | A5       | Total A4-A5 | B1 | B2       | B3 | B4 | B5 | B6 | B7 | Total B1-B7         | C1 | C2       | C3       | C4       | Total C1-C4           | Total  | D           |
| Composants destinés à la réutilisation   | kg                                   | 0                      | 0        | 0        | 0           | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 0        | 0        | 0                     | 0  | 0           |
| Matériaux destinés au recyclage  | kg                                   | 5,01E-01               | 4,57E-06 | 6,38E-01 | 6,38E-01    | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 4,57E-06 | 9,70E+00 | 0        | 9,70E+00              | 1,08E+01   | -1,02E+01   |
| Matériaux destinés à la récupération d'énergie   | kg                                   | 0                      | 0        | 0        | 0           | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 0        | 0        | 0                     | 0  | 0           |
| Energie fournie à l'extérieur - électricité  | MJ PCI                               | 0                      | 0        | 0        | 0           | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 0        | 0        | 0                     | 0  | 0           |
| Energie fournie à l'extérieur - vapeur   | MJ PCI                               | 0                      | 0        | 0        | 0           | 0  | 0        | 0  | 0  | 0  | 0  | 0  | 0                   | 0  | 0        | 0        | 0        | 0                     | 0  | 0           |

**Les déchets non dangereux en A1 - A3 proviennent de l'inventaire "Acier" d'Ecoinvent. Ces données semblent surestimées par rapport à la connaissance des procédés de production d'acier de l'enveloppe métallique. Pour plus d'informations, se référer aux données Ecoinvent correspondantes.**

## • Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant l'étape de vie en œuvre

### Air intérieur

Les informations fournies ci-après ont été renseignées à partir des données disponibles notamment à partir des Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014, des normes en vigueur et des Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014.

#### **Bobine d'acier prélaqué :**

L'acier n'est pas une substance radioactive. Il n'est pas classé selon la directive 93-32/CEE. Il ne représente pas de danger pour la santé lors de la vie en œuvre du produit.

La laque employée, couramment du polyester d'épaisseur nominale 25µm, est réalisée en usines\* et a des émissions de COV inférieures aux limites de détection analytique. Des parements aciers prélaqués\*\* ont fait l'objet d'une évaluation sanitaire des émissions de COV. Elles sont également inférieures aux limites de détection analytique dans les conditions de l'essai.

Les bobines d'acier galvanisé prélaqué utilisées pour réaliser les parements des panneaux sandwich sont conformes dans les Documentations techniques des dits panneaux à la série des normes NF EN 10169 et leur champ d'utilisation est défini via des catégories selon la norme NF P 34-301. Les essais concernent notamment la protection contre la corrosion, la résistance à l'humidité. La norme NF P 34-301 définit les catégories d'utilisation des revêtements en fonction de l'ambiance intérieure et de l'atmosphère extérieure, de l'hygrométrie des locaux et de la situation des bâtiments.

Le revêtement des bobines peut être en zinc magnésium conformément à l'Enquête Technique Préalable Matériau du Produit.

Des guides d'emploi des revêtements figurent dans les Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014.

#### Sources :

\* La bande entre immédiatement dans un four qui permet l'évaporation des solvants nécessaires à l'étalement du produit et la réticulation de la résine. Livre « De A à Z : Les profilés Minces en acier » SNPPA, 2007

\*\* Rapport d'essai n°SB-08-080, CSTB, novembre 2008 – "Evaluation of VOC and formaldehyde emissions from 25 µm polyester pre-coated galvanized steel products according to the ECA, AgBB and AFSSET schemes"

Norme NF P 34-301 d'avril 2017

Norme NF EN 10169 mars 2022

#### **Isolants - polyuréthane :**

Les panneaux sandwich assemblés selon les règles de l'art présentent une étanchéité à l'air. Les joints sont intégrés en usine.

De part ces dispositions d'assemblage et de confinement de l'isolant entre les parements acier, le produit ne présente pas en l'état actuel des connaissances de danger lors de sa mise en œuvre et de sa vie en œuvre.

#### Sources :

E-Cahier du CSTB – cahier 3501 mar0s 2004 art 2.5, « Panneaux sandwichs isolants à parements métalliques – conditions générales de conception et fabrication »

Cahier du CSTB 3731 mars 2013 « Les méthodes de dimensionnement aux états limites des ouvrages de bardage et de couverture en panneaux sandwichs faisant l'objet d'un Document Technique d'Application »

Guide FFB/Ademe « construction métalliques – réglementation thermique des bâtiments neufs de juin 2008»

Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

### Sol et eau

Produit non en contact avec l'eau potable. Aucun essai effectué à ce jour.

## • Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments

### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

L'étanchéité est visée favorablement dans les Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014.

Ceci résulte du fait que les panneaux sandwich de bardage jouent un rôle d'enveloppe du bâtiment et assurent une étanchéité à l'eau de par leurs compositions et leurs dispositions d'assemblage : les panneaux eux-mêmes, sont totalement imperméables et étanches et les dispositifs de fixation et emboitements périphériques sont équipés de joints étanches adaptés à la configuration et à l'architecture du bâtiment.

Sources :

Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014  
« En savoir plus sur le panneau sandwich », SNPPA

Concernant la performance thermique de la paroi :

L'isolation thermique, en partie courante, est visée dans les Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014, sur base d'un certificat Acermi, ou selon les valeurs forfaitaires des règles ThU précisée dans RAGE, du panneau considéré pour différentes épaisseurs.

L'isolation thermique du produit dépend de l'épaisseur et de la nature du matériau isolant constituant l'âme et de son emboitement. L'ensemble des panneaux sandwich de bardage sont susceptibles de satisfaire les exigences minimales de la réglementation en vigueur applicable aux constructions neuves. La justification de ces performances doit être calculée au cas par cas.

Chaque documentation technique des fabricants selon RAGE bardage, sur base du lambda déterminé dans le certificat Acermi (ou valeur forfaitaire de 0.032 W.(m.K)) définit le coefficient de transmission thermique en partie courante de paroi ( $U_c$ ) et le coefficient des ponts thermiques linéiques (correspondant à l'emboitement entre panneaux) et ponctuels (correspondant à la fixation). Le coefficient  $U_p$  se calcule en fonction du coefficient surfacique en partie courante  $U_c$  (hors ponts thermiques intégrés) et des coefficients linéiques et ponctuels des ponts thermiques intégrés à la paroi.

En moyenne, les panneaux sandwich de bardage industriels à deux parements acier avec isolant en polyuréthane permettent d'atteindre aujourd'hui des  $U_p$  de l'ordre de 0.70 à 0.08W/ (m<sup>2</sup>.K) en bardage.

Sources :

« En savoir plus sur le panneau sandwich », SNPPA  
Guide FFB/Ademe « construction métallique – réglementation thermique des bâtiments neufs de juin 2008 »  
Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

Concernant la perméabilité à l'air de la paroi :

Des valeurs de références sont définies dans la réglementation thermique en vigueur (article 20). Par ailleurs, des rapports d'essai peuvent être disponibles auprès des adhérents de l'Enveloppe Métallique du Bâtiment.

Source :

RT en vigueur  
Rapports d'essai des adhérents  
Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

Conclusion :

L'ensemble de ces paramètres contribuent à évaluer le confort hygrothermique dans le bâtiment.

Source : Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

#### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

L'isolation acoustique, est visée dans les Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014 du panneau considéré pour différentes épaisseurs.

Les panneaux sandwich de bardage peuvent être utilisés pour apporter une isolation phonique et acoustique du local en plus de leur rôle d'enveloppe du bâtiment. La nature de l'âme isolante contribue à l'isolation acoustique.

Concernant l'affaiblissement acoustique : les panneaux sandwich à deux parements acier et à âme PUR/PIR présentent



un indice d'affaiblissement acoustique  $R_w$  de l'ordre de 25 dB.

Concernant l'absorption acoustique, il existe une gamme de parements sandwich destinée à cette performance.

Source :

Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

Profil Info SNPPA Juin 2008

Gamme acoustique des adhérents de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment

REEF acoustique du CSTB

Les PV d'essais sont disponibles auprès des adhérents de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment.

#### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Les parements métalliques des panneaux sandwich se déclinent en un nuancier conséquent de couleurs pour lesquelles existent des performances techniques spécifiques.

La brillance nominale d'un revêtement organique de bardage est de l'ordre de 35% selon la Norme EN13523 - 2.

Les degrés de réflexion intense par rapport à l'oxyde de magnésium sont les suivants :

- couleurs très claires : 75% - 90%,
- couleurs claires : 40% - 74%,
- couleurs sombres : 8% - 39%.

Par ailleurs, les essais selon la norme NF EN 10169, mars 2022 permettent de caractériser la brillance et la couleur du revêtement.

Sources :

Normes NF EN 10169, mars 2022

Gamme de revêtement des adhérents de L'Enveloppe Métallique du Bâtiment

NF EN-1991-1-5 de mai 2004, tableau 5.2

#### Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

L'acier est un métal qui n'a pas d'odeur particulière. Le revêtement employé en œuvre n'émet pas d'odeur du fait de sa fabrication \*. Aucun essai d'émissions d'odeur n'a été réalisé à ce jour.

\* La bande entre immédiatement dans un four qui permet l'évaporation des solvants nécessaires à l'étalement du produit et la réticulation de la résine. Livre « De A à Z : Les profilés Minces en acier » SNPPA, 2007

## • Contribution environnementale positive

#### Gestion de l'énergie

Les panneaux sandwich de bardage par leur haute performance thermique permettent de répondre aux exigences du Grenelle de l'environnement à savoir d'atteindre une consommation moyenne d'énergie du bâtiment de l'ordre de 50 kWh/m<sup>2</sup>/an.

Le tableau ci-dessous indique des ordres de grandeurs de coefficient de transmission surfacique  $U_p$  d'un panneau sandwich de bardage à âme PUR/PIR:

|               | Nature de l'âme isolante | $U_p$ W/(K.m <sup>2</sup> ) |
|---------------|--------------------------|-----------------------------|
| PS de bardage | PUR/PIR                  | 0,70 - 0,08                 |

Source :

Guide FFB/Ademe « construction métalliques – réglementation thermique des bâtiments neufs de juin 2008»

Documentations techniques des fabricants, conformes aux Recommandations Professionnelles Bardages en Panneaux Sandwich à deux Parements en Acier et à Ame Polyuréthane, Conception et Mise en œuvre, RAGE décembre 2014

#### Déchets

Par ses propriétés magnétiques l'acier est récupérable et se trie facilement quel que soit le mode de déconstruction de l'ouvrage.

En fin de vie, les déchets de parements acier peuvent être recyclés indifféremment soit via la filière intégrée (primaire) de l'acier soit majoritairement via la filière électrique. Le recyclage n'altère pas les propriétés physiques de l'acier. Ainsi, il est recyclable au prorata des taux de collecte et de recyclage. De ce fait, le recyclage du panneau sandwich de

bardage acier permet d'économiser les ressources naturelles de minerai de fer.

- **Sociétés participantes**

---

Cette FDES est représentative des panneaux sandwich de bardage à âme PUR/PIR d'épaisseur comprise entre 30 et 100mm et parements en acier, des industriels suivants :

